



Municipalité de Trois-Rives

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-002, DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Trois-Rives, le 13 avril 2026 :

Règlement numéro 2026-002 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Trois-Rives, ce 14 avril 2026.

Annie Saint-Pierre
Directrice générale